

# Formation présidents et responsables de clubs

- 9 H 30 – 10 H : AG de Dijon, pouvoirs
- 10 H – 10 H 30 : Stations de gonflages, ce qu'il faut savoir
- 10 H 30 – 12 H : Accueil des plongeurs
  
- 14 H – 15 H 15 : Procédures disciplinaires, prévention
- 15 H 15 – 16 H : Communication, utilisation de la base fédérale

# AG nationale à Dijon

Les pouvoirs

# AGE

- Changements de statuts
  - mise en conformité ministère
    - figure imposée
  - amélioration de la lisibilité
    - pour rendre intelligible certains passages « sibyllins »
  - pour optimiser la souplesse de fonctionnement
    - glissement de certains éléments des statuts vers le RI
    - pour limiter l'usage à l'AGE
      - exemple la création de la PSP
  - importance du quorum
    - 50 % des électeurs

# et AGO électorale

- une seule liste se constitue à ce jour
- malgré toute importance que tous les clubs s'expriment
- 10 procurations au maximum par personne
- vote électronique ?
  - oui, mais seulement pour la liste

# pour l'AG

- il vous faut :
  - licence de l'exercice en cours
  - papiers d'identité
    - carte d'identité
    - ou passeport
  - mandat pour le(s) vote(s)

## Assemblée Générale Ordinaire des 9 et 10 avril 2016 à Limoges

### MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB

Je soussigné(e) (Nom) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Président(e) du Club (Nom du club) : CLUB ACTIVITES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS  
N° du club : 06670012

Code :  06670012

Effectif 2014/2015 du club : 160 Nombre de voix : 5000

Signature du PRESIDENT et cachet du club

*Ne pas découper le mandat*

A remettre par le Président au membre de son club qui va le représenter (le Président peut s'auto-mandater)

### MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Je donne mandat à \_\_\_\_\_

Nom du délégué : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Et atteste que ce dernier est bien **membre** du club ci-dessus nommé.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du PRESIDENT et cachet du club

*Ne pas découper le mandat*

A remettre par le Président au délégué d'un autre club qui va le représenter\*

### POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, le pouvoir peut être donné au délégué\* d'un autre club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M, à \_\_\_\_\_

Nom du délégué : \_\_\_\_\_ Prénom du délégué : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 du délégué : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Lui-même délégué du club (Nom du club) : \_\_\_\_\_ N° du club : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du Président et cachet du club qui donne pouvoir

\*Le délégué doit impérativement être préalablement mandaté par son propre club pour recevoir le pouvoir d'un autre club et le représenter valablement.

La partie « POUVOIR » n'est à remplir que si vous donnez pouvoir à un membre d'un autre club que le votre. Le nom et le numéro du club sont ceux du club du délégué à qui vous donnez pouvoir. Le nom et le numéro de votre club (celui qui donne le pouvoir ou mandat) doivent figurer dans la partie 1 « Mandat du Président du Club », ainsi que votre signature et cachet du Club.

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement : **Uniquement samedi 9 avril 2016 de 8 h 30 à 15 h 00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette date.**

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas d'existence d'un second pouvoir pour le même club, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte



# Les 3 cas

- 1<sup>er</sup> cas :
  - vous allez à l'AG
- 2<sup>ème</sup> cas :
  - un de vos membre va à l'AG
- 3<sup>ème</sup> cas :
  - aucun de vos membre ne va à l'AG

# vous allez à l'AG

- vous ne complétez que la partie supérieure
- ne pas toucher les 2 zones en dessous

## Assemblée Générale Ordinaire des 9 et 10 avril 2016 à Limoges

### MANDAT DU PRÉSIDENT DU CLUB

Je soussigné(e) (Nom) : **Laemmel** Prénom : **Eric** N° de licence 2015/2016 :  
(A présenter au secrétariat de l'AG)  
Président(e) du Club (Nom du club) : **ASOR**

Code :   
**06670004**

Effectif 2014/2015 du club : 118

Nombre de voix : **4000**

Signature du PRÉSIDENT et cachet du club

*Ne pas découper le mandat*

*A remettre par le Président au membre de son club qui va le représenter (le Président peut s'auto-mandater)*

### MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Je donne mandat à : \_\_\_\_\_  
Nom du délégué : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 : \_\_\_\_\_  
Et atteste que ce dernier est bien **membre du club** (A présenter au secrétariat de l'AG)  
Date : \_\_\_\_\_ Signature du PRÉSIDENT et cachet du club

*Ne pas découper le mandat*

*A remettre par le Président au délégué d'un autre club qui va le représenter\**

### POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, **le pouvoir peut être donné au délégué\* d'un autre club**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M, à

Nom du délégué : \_\_\_\_\_ Prénom du délégué : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 du délégué : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Lui-même délégué du club : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 du club : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet du club qui donne pouvoir

\*Le délégué doit impérativement être préalablement mandaté par son propre club pour recevoir le pouvoir d'un autre club et le représenter valablement.

La partie « POUVOIR » n'est à remplir que si vous donnez pouvoir à un membre d'un autre club que le votre. Le nom et le numéro du club sont ceux du club du délégué à qui vous donnez pouvoir. Le nom et le numéro de votre club (qui donne pouvoir ou mandat) doivent figurer dans la partie 1 « Mandat du Président du Club », ainsi que votre signature et cachet du Club.

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement : **Uniquement le samedi 9 avril 2016 de 8 h 30 à 15 h 00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure.**

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas d'existence d'un second pouvoir pour le même club, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte.



# un de vos membres va à l'AG

- compétez la partie supérieure
- complétez la zone du milieu
- ne pas toucher la zone du bas

## Assemblée Générale Ordinaire des 9 et 10 avril 2016 à Limoges

### MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB

Je soussigné(e) (Nom) : **Lambinet** Prénom : **Katy** N° de licence 2015/2016 :  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Président(e) du Club (Nom du club) : **CLUB DE PLONGEE DE SELESTAT**  
N° du club : **06670063**

Code : **06670063**

Effectif 2014/2015 du club : **199**

Nombre de voix : **5000**



Signature du **PRESIDENT** et cachet du club  
**Lambinet Katy**

Ne pas découper le mandat  
A remettre par le Président au membre de son club qui va le représenter (le Président peut)

### MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Je donne mandat à

Nom du délégué : **Lambinet** Prénom : **Mich** N° de licence 2015/2016 :  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Et atteste que ce dernier est bien **membre** du club ci-dessus nommé.

Date :



Signature du **PRESIDENT** et cachet du club  
**Lambinet Katy**

Ne pas découper le mandat  
A remettre par le Président au délégué d'un autre club qui va le représenter\*

### POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, **le pouvoir peut être donné au délégué\* d'un autre club**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M, à

Nom du délégué : Prénom du délégué : N° de licence 2015/2016 du délégué :  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Lui-même délégué du club (Nom du club) : N° du club :

Date :



Signature du **Pres** qui donne pouvoir

\*Le délégué doit impérativement être valablement mandaté par son propre club pour recevoir le pouvoir d'un autre club et le représenter valablement.

La partie « POUVOIR » n'est à remplir que si vous donnez pouvoir à un membre d'un autre club que le votre. Le nom et le numéro du club sont ceux du club du délégué à qui vous donnez pouvoir. Le nom et le numéro de votre club (celui qui donne le mandat) doivent figurer dans la partie 1 « Mandat du Président du Club », ainsi que votre signature et cachet du Club.

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement. Uniquement le samedi 9 avril 2016 de 8 h 30 à 15 h 00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure.

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas d'existence d'un second pouvoir pour le même club, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte



# aucun de vos membres ne va à l'AG

- compétez la partie supérieure
- ne pas toucher la zone du milieu
- complétez la zone du bas

## Assemblée Générale Ordinaire des 9 et 10 avril 2016 à Limoges

### MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB

Je soussigné(e) (Nom) : **Heidt** Prénom : **Valérie** N° de licence 2015/2016 :  
 (A présenter au secrétariat de l'AG)  
 Président(e) du Club (Nom du club) : **ALSACE NAUTILE CLUB**

Effectif 2014/2015 du club : 119

Code :   
06670236

Nombre de voix : 4000

Signature du **PRESIDENT** et cachet du club

*Heidt Valérie*

Ne pas découper le mandat

A remettre par le Président au membre de son club qui va le représenter (le Président peut s'auto-mandater)

### MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Je donne mandat...  
 Nom du délégué : ... N° de licence 2015/2016 : ...  
 (A présenter au secrétariat de l'AG)  
 Et atteste que ce dernier est bien membre de ...  
 Date : ... Signature ... et cachet du club

Ne pas découper le mandat

A remettre par le Président au délégué d'un autre club qui va le représenter\*

### POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, **le pouvoir peut être donné au délégué\* d'un autre club**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M, à  
 Nom du délégué : **Lambinet** Prénom du délégué : **Michel** N° de licence 2016 du délégué :  
 (A présenter au secrétariat de l'AG)  
 Lui-même délégué du club (Nom du club) : **Club de Plongée de Sélestat** N° du club : **06 67 0066**  
 Date : ... Signature du Président et cachet du club qui donne pouvoir

*Heidt Valérie*

\*Le délégué doit impérativement être préalablement mandaté par son propre club pour recevoir le pouvoir d'un autre club et le représenter valablement.

La partie « POUVOIR » n'est à remplir que si vous donnez pouvoir à un membre d'un autre club. Le nom et le numéro du club sont ceux du club du délégué à qui vous donnez pouvoir. Le nom et le numéro de votre club (celui qui donne pouvoir ou mandat) doivent figurer dans la partie 1 « Mandat du Président du Club », ainsi que votre signature et cachet du Club.

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement : **Uniquement le samedi 9 avril 2016 de 8 h 30 à 15 h 00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure.**

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas d'existence d'un second pouvoir pour le même club, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte.

# aucun de vos membres ne va à l'AG

- assurez vous que la personne que vous déléguer
- est bien mandatée par son club
- faute de quoi votre procuration ne sera pas valable

aucun de vos membres ne va à l'AG

- vous ne savez pas à qui donner la procuration
- compétez la partie supérieure
- ne pas toucher la zone du milieu
- signez le bas

Vous pouvez établir une procuration en « blanc »

**Assemblée Générale Ordinaire  
des 9 et 10 avril 2016 à Limoges**

**MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB**

Je soussigné(e) (Nom) : **Heidt** Prénom : **Valérie** N° de licence 2015/2016 :  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Président(e) du Club (Nom du club) : **ALSACE NAUTILE CLUB**

Code :   
**06670236**

Effectif 2014/2015 du club : **119** Nombre de voix : **4000**

Signature du PRÉSIDENT et cachet du club  
**Heidt Valérie**

*Ne pas découper le mandat*

*A remettre par le Président ou membre de son club qui va le représenter (le Président peut s'auto-mandater)*

**MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL**

Je donne mandat à  
Nom du délégué : \_\_\_\_\_ N° de licence 2015/2016 : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Je atteste que ce dernier est bien membre de \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature du club

*Ne pas découper le mandat*

*A remettre par le Président au délégué d'un autre club qui va le représenter\**

**POUVOIR DU DELEGUE D'UN AUTRE CLUB**

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, **le pouvoir peut être donné au délégué\* d'un autre club**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M, à

Nom du délégué : \_\_\_\_\_ Prénom du délégué : \_\_\_\_\_ N° de licence 2016 du délégué : \_\_\_\_\_  
(A présenter au secrétariat de l'AG)

Lui-même délégué du club (Nom du club) : \_\_\_\_\_ N° du club : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

Signature du Président et cachet du club qui donne pouvoir  
**Heidt Valérie**

\*Le délégué doit impérativement être préalablement mandaté par son propre club pour recevoir le pouvoir d'un autre club et le représenter valablement.

La partie « POUVOIR » n'est à remplir que si vous donnez pouvoir à un membre d'un autre club. Le nom et le numéro du club sont ceux du club du délégué à qui vous donnez pouvoir. Le nom et le numéro de votre club (celui qui donne pouvoir ou mandat) doivent figurer dans la partie 1 « Mandat du Président du Club », ainsi que votre signature et cachet du Club.

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement : **Uniquement le samedi 9 avril 2016 de 8 h 30 à 15 h 00. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure.**

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas d'existence d'un second pouvoir pour le même club, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte.

# Merci pour votre attention

- Des questions ?

# Formation de plongeurs

- Séminaire de la ligue Alsace
- Samedi 14 janvier de 13H 30 à 18 H
- Faculté de médecine Strasbourg, rue Kirchleger



# Formation de plongeurs



- Au programme
  - l'OPI
  - les ADD « cutanés »
  - et si Valsalva s'était trompé
  - l'enseignement de la désaturation
  - et quelques autres sujets ...

Laurent Marcoux

Bernard Schittly

Fred Di Méglio

Eric Hébert



**29**  
ème édition

**17-18-19 mars 2017**

Vendredi 9h30 à 22h00  
Samedi 10h00 à 22h00  
Dimanche 10h00 à 19h00

Projection de Films  
sur écran Géant

**FÊTE  
EUROPÉENNE  
DE L'IMAGE SOUS-MARINE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Cité de la Musique et de la Danse  
1 place Dauphine Strasbourg

Contact : 06 16 43 94 74  
Site : [www.feisme.com](http://www.feisme.com)

Conception : Fabrice Guérin - Crédit photo : Fabrice Guérin

Venez nombreux  
Combinez une plongée GdF avec un  
passage à la FEISME

Emmener les enfants, la famille ...

